



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
15 janvier 2024
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé**

Conseil de sécurité
Soixante-dix-neuvième année

Lettres identiques datées du 12 janvier 2024, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Alors que cela fera bientôt 100 jours qu'Israël mène son assaut criminel contre la population civile palestinienne sous son occupation, le nombre de victimes palestiniennes est sur le point de franchir la terrible barre des 100 000. Et faute de cessez-le-feu, chaque jour apporte son lot de victimes innocentes.

Les victimes sont les 23 708 enfants, femmes et hommes palestiniens dont la mort a été confirmée, tués dans les violences et les massacres à outrance perpétrés quotidiennement par les forces d'occupation israéliennes dans la bande de Gaza ; ce sont les pas moins de 60 005 personnes blessées ou mutilées lors de ces attaques, dont beaucoup luttent pour leur vie et meurent chaque jour ; ce sont les plus de 7 000 personnes disparues, ensevelies sous les décombres des maisons détruites et présumées mortes, qui n'ont même pas droit à la dignité d'une sépulture, les bombardements incessants d'Israël empêchant toute opération de sauvetage et de secours et faisant chaque jour de nouvelles victimes ; ce sont aussi les plus de 332 hommes, femmes et enfants palestiniens tués en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et les plus de 4 157 personnes blessées lors d'attaques menées par les forces d'occupation israéliennes et les colons terroristes.

En réalité, c'est toute la population civile palestinienne qui est victime de l'agression génocidaire d'Israël, laquelle terrorise, tourmente et traumatise tous ceux qui se trouvent sur son chemin. La quasi-totalité de la population de Gaza a été déplacée de force, certaines personnes ayant été contraintes de fuir jusqu'à six ou sept fois en quête désespérée de sécurité, se voyant tragiquement privées du sanctuaire que représentait leur foyer, mais aussi de leur vie de famille, de leurs biens et de leur intimité pour leurs besoins humains fondamentaux. Les menaces de dépeuplement – c'est-à-dire de nettoyage ethnique – de Gaza continuent d'être proférées et les efforts faits en ce sens se poursuivent, que ce soit sous la forme d'expulsions forcées



de civils palestiniens, de provocation d'un exode massif ou de « migration volontaire », comme l'appellent de leurs vœux sans vergogne les responsables israéliens.

À cet égard, le fait est que l'ensemble de la population souffre de la faim et de la soif, car Israël continue de faire obstruction à l'aide humanitaire. Selon le Programme alimentaire mondial (PAM), parmi les personnes actuellement en situation de famine ou de faim catastrophique dans le monde, quatre sur cinq se trouvent dans la bande de Gaza. La mort et la destruction infligées par Israël, associées à la pénurie de nourriture et d'eau et à la propagation toujours plus rapide des maladies, ont clairement pour but de rendre Gaza impropre à la vie humaine et de contraindre la population à partir.

Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a rappelé que le droit international interdit les transferts forcés de personnes protégées à l'intérieur d'un territoire occupé ainsi que leur déportation hors de ce territoire. En outre, le Rapporteur spécial sur le droit à un logement convenable a souligné que le transfert forcé de la population de la bande de Gaza était un acte de génocide, en particulier compte tenu du nombre élevé d'enfants, et averti que les États qui accepteraient un transfert de population se rendraient coupables de complicité de génocide.

Il s'agit d'une agression sans précédent à l'époque moderne, par l'ampleur des meurtres et des atteintes à l'intégrité physique que subissent les civils, en particulier les enfants, et les membres du personnel des Nations Unies, les travailleurs médicaux et les journalistes, et par la vitesse à laquelle le bilan s'alourdit. C'est un déferlement de brutalité et un dénigrement total de la vie humaine. Comme l'a affirmé le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Martin Griffiths, « la bande de Gaza est devenue un lieu de mort et de désespoir ». La responsable de l'équipe de Gaza du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Gemma Connell, a quant à elle déclaré qu'absolument partout où elle avait été, elle avait vu la souffrance, ajoutant : « Je n'ai jamais vu de toute ma carrière humanitaire un tel degré de souffrance, de désespoir et de privation ».

Pourtant, Israël ne laisse entrevoir aucune volonté d'arrêter cette guerre criminelle. Au contraire, comme on a encore pu le voir aujourd'hui à la Cour internationale de justice (CIJ), Israël continue de justifier son immoralité, ses responsables persistent à inciter au génocide, et les appels à l'anéantissement de Gaza se poursuivent, poussant les soldats israéliens à commettre encore et toujours des atrocités contre les Palestiniens à Gaza et dans le reste du Territoire palestinien occupé, où des invasions de camps de réfugiés et d'autres zones sont menées quotidiennement.

Chaque jour, Israël apporte la preuve de la violence, du racisme et de la persécution inhérents à cette occupation, laquelle repose sur un régime d'apartheid aux visées indéniablement colonialistes, de la terreur et de l'extrémisme inhérents à cette occupation et de l'illégalité inhérente à cette occupation, une agression sous toutes ses formes, une atteinte constante à la vie, aux droits, à la dignité et à l'existence du peuple palestinien, déjà avant le 7 octobre et à chaque minute depuis. Et pourtant, Israël prétend ne pas être l'instigateur de ce cycle de violence ni de tous ceux qui l'ont précédé, persiste à vouloir poursuivre son agression, tuant et détruisant tout sur son passage, ignorant les appels mondiaux au cessez-le-feu et faisant tout pour prolonger et enraciner cette occupation belliqueuse, en refusant au peuple palestinien tous les droits humains et en faisant obstruction à la paix et à la sécurité.

Nul ne doit être dupe des affirmations d'Israël selon lesquelles les vies civiles sont épargnées : il suffit de regarder les faits. Rien qu'aujourd'hui, l'armée israélienne a de nouveau émis des ordres d'évacuation pour les habitants de Mawassi et d'autres

secteurs du sud de la bande de Gaza, soit une population de plus de 18 000 personnes qui seront une fois de plus obligées de fuir, alors qu'aucun lieu n'est à l'abri des bombardements israéliens. En outre, au cours des dernières 24 heures, les forces d'occupation israéliennes ont fait des centaines de morts et de blessés lors d'attaques menées dans toute la bande de Gaza. L'organisation humanitaire internationale Oxfam a établi le constat horrifiant que l'armée israélienne tuait les Palestiniens à raison de 250 par jour en moyenne, dépassant de loin le nombre de victimes quotidiennes de n'importe quel autre grand conflit de ces dernières années. De nombreuses autres vies sont menacées par la faim, la maladie et le froid.

Ces chiffres stupéfiants, présentés impérieusement hier par l'Afrique du Sud à la CIJ dans sa demande en indication de mesures conservatoires au titre de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide pour mettre fin à l'assaut d'Israël contre le peuple palestinien, représentent en moyenne chaque jour plusieurs générations de familles, 48 mères, soit 2 par heure, plus de 117 enfants, plus de 3 médecins, 2 enseignants, plus de 1 membre du personnel des Nations Unies et plus de 1 journaliste tués, et 629 personnes blessées, dont 10 enfants palestiniens qui seront amputés d'au moins une jambe. Même les corps des personnes mortes et enterrées ne sont pas respectés, dans la mesure où Israël continue à raser et à retourner les tombes – avec pour résultat des corps profanés et démembrés –, allant jusqu'à refuser à ces personnes de reposer en paix et causant un traumatisme supplémentaire pour leurs familles en deuil, quand elles ont survécu.

Le pape François a rappelé que « les victimes civiles ne sont pas des “dommages collatéraux”. Ce sont des hommes et des femmes avec des noms et prénoms qui perdent la vie ». Il a exhorté le monde à regarder la guerre pour ce qu'elle est : « une immense tragédie et “un massacre inutile” qui affecte la dignité de toute personne sur cette terre ».

Seul un cessez-le-feu peut arrêter le bain de sang et sauver des vies humaines. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et tous les organismes des Nations Unies et organisations humanitaires présentes sur le terrain qui sont témoins de ces atrocités continuent de demander régulièrement un cessez-le-feu, demande qui a été également formulée aux quatre coins du monde, notamment par 153 pays à l'Assemblée générale et par des millions de personnes de conscience de toutes confessions. Seul un cessez-le-feu peut mettre fin aux meurtres et atteintes à l'intégrité physique dont sont victimes les civils, à la destruction de foyers, aux vies bouleversées et aux déplacements forcés, et seul un cessez-le-feu permettra la distribution de l'aide dont ont désespérément besoin des millions de personnes qui vivent dans des conditions de misère et d'indignité épouvantables.

Comme l'a souligné récemment la Directrice exécutive du PAM, Cindy McCain : « Nous ne pouvons pas rester les bras croisés et regarder les gens mourir de faim. L'accès humanitaire est maintenant nécessaire pour que les fournitures puissent être acheminées dans la bande de Gaza depuis l'extérieur et pour que les civils puissent recevoir en toute sécurité une aide vitale [...] Ce qu'il faut surtout maintenant, c'est la paix. Le PAM renouvelle sa demande de cessez-le-feu humanitaire : le monde doit maintenant s'entendre pour sauver des vies. »

Aujourd'hui, nous demandons donc une nouvelle fois au Conseil de sécurité et à la communauté internationale de prendre des mesures immédiates pour : 1) obtenir de toute urgence un cessez-le-feu dans la bande de Gaza, afin de sauver des vies humaines ; 2) fournir aux civils palestiniens de Gaza l'aide humanitaire dont ils ont désespérément besoin ; 3) mettre fin au déplacement forcé de civils palestiniens par Israël.

Nous demandons à tous les États d'agir, en paroles et en actes, pour faire respecter le droit international, en particulier le droit humanitaire et le droit des droits humains, et toutes les obligations qui en découlent, afin de contribuer à faire cesser la calamité que vit Gaza et d'aider le peuple palestinien à mettre fin à cette injustice historique. L'agression israélienne contre le peuple palestinien doit être arrêtée maintenant. Les personnes qui tentent de vilipender ou d'entraver les efforts éthiques, responsables et fondés sur des principes déployés pour mettre fin à cette inhumanité ont perdu leur sens de la moralité et contribuent, directement ou indirectement, à l'aggravation de cette injustice, à l'affaiblissement du droit international ainsi qu'à la souffrance humaine et à l'insécurité qui en sont les principales conséquences.

Nous demandons donc une nouvelle fois d'agir immédiatement, notamment en œuvrant de toute urgence et avec détermination à faire appliquer les résolutions les plus récentes des organes de l'ONU concernant la crise dans la bande de Gaza, à savoir les résolutions [2712 \(2023\)](#) et [2720 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité et les résolutions [ES-10/21](#) et [ES-10/22](#) de l'Assemblée générale, de manière à garantir un cessez-le-feu humanitaire immédiat, la protection de la population civile, l'acheminement accéléré de l'aide humanitaire aux civils palestiniens de la bande de Gaza, et la prévention d'une nouvelle escalade de cette situation déjà désastreuse.

La présente lettre fait suite aux 822 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 ([A/55/432-S/2000/921](#)) au 3 janvier 2024 ([A/ES-10/978-S/2024/16](#)), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains de notre peuple, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(Signé) Riyad **Mansour**